PRODIAG®

Certificat de surface n°

Loi Carrez

Certificat de superficie de la partie privative

MESURAGE LOI CARREZ (SURFACES ET PLANS)

DIAGNOSTIC PLOMB (DANS LES PEINTURES)

RECHERCHE DE TERMITES

DIAGNOSTICS AMIANTE AVANT VENTE DTA AVANT DEMOLITION

MILLIEMES DE COPROPRIETE

AUDIT DU BATIMENT LOI S.R.U. LOI DE ROBIEN LOGEMENTS DECENTS PRET A TAUX ZERO

VALEUR VENALE

ASSAINISSEMENT

LEGIONELLE

POLLUTION DES SOLS

RISQUES SANITAIRES DE L'EAU

DIAGNOSTIC GAZ

DIAGNOSTIC ELECTRICITE

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

DPE - BILAN ENERGETIQUE

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Numéro de dossier :
Date du repérage : 20/06/2017

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Val-de-Marne**
Adresse : **285 AVENUE DE FONTAINEBLEAU**
Commune : **94320 THIAIS**
Section cadastrale D, Parcelle numéro 72,
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
Esc. 6; Etage 2; Porte D Lot numéro 109,

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : .. **M. et Mme**
Adresse : **14 Allée du Perruchet**
94320 THIAIS

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **SCP MARTIN ET FITOUSSI**
Adresse : **3 RUE JEAN-BAPTISTE MARTY**
BP 16
94221 CHARENTON-LE-PONT CEDEX

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **M.**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **PRODIAG**
Adresse : **157, rue Amelot**
75011 PARIS
Numéro SIRET : **452764780**
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : **55797804 / 31/12/2017**

Superficie privative en m² du lot

Surface loi Carrez totale : 81.58 m² (quatre-vingt-un mètres carrés cinquante-huit)
Surface au sol totale : 81.58 m² (quatre-vingt-un mètres carrés cinquante-huit)

Certificat de surface n°

Loi Carrez

Résultat du repérage

Date du repérage : **20/06/2017**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
SCP MARTIN ET FITOUSSI (01.43.68.30.60)

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
2ème étage - Entrée	4.56	4.56	
2ème étage - Placard	1.46	1.46	
2ème étage - Séjour	28.75	28.75	
2ème étage - Cuisine	7.78	7.78	
2ème étage - Wc	1.15	1.15	
2ème étage - Salle de bain	3.84	3.84	
2ème étage - Chambre	10.00	10.00	
2ème étage - Chambre 2	10.00	10.00	
2ème étage - Chambre 3	14.04	14.04	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 81.58 m² (quatre-vingt-un mètres carrés cinquante-huit)
Surface au sol totale : 81.58 m² (quatre-vingt-un mètres carrés cinquante-huit)

Fait à **Paris**,

le **20/06/2017**

Société PRODIAG
157, rue Amelot - 75011 PARIS
Tél. : 01.55.28.55.45 - Fax : 01.55.28.55.46
SARL au capital de 7 500 Euros - APE 7112 B
RCS PARIS 452 764 760